

Janvier 2013



Vie pratique

Horaires Mairie - Accueil

Lundi : 16h-18h

Mercredi : 15h-18h

Vendredi : 16h-19h

Accueil téléphonique

Françoise et Sylvie vous accueillent au 02 35 31 80 25

Vous pouvez prendre rendez-vous avec le Maire ou les adjoints

Le Lanquetotais N° 8

Le mot du Maire

2013 est commencée.

Cette année, nous prévoyons de mettre en œuvre une garderie périscolaire. Pour se faire, l'opération consistera à réhabiliter le préau existant de l'école maternelle doublant ainsi sa superficie.

Cette garderie devrait être opérationnelle à la rentrée scolaire de septembre 2013.

Le terrain multisports et le terrain de pétanque sont en voie de finition. La construction des logements locatifs est commencée.

Dans les années futures, les communes vont connaître une baisse de leurs dotations (en fonctionnement) et de leurs subventions (en investissement) des services de l'État ou du Département de la Seine-Maritime, d'où la nécessité de bien maîtriser nos dépenses publiques.

En espérant que la situation économique et de l'emploi s'améliore.

Je me permets, avec l'ensemble du conseil municipal, de vous présenter mes meilleurs vœux, de bonheur et surtout une bonne santé pour tous.

Gilbert BRENNETOT, Maire de LANQUETOT

www.mairie-lanquetot.fr

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Bolbec :

Du lundi au vendredi

10 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h

Le samedi

9 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h

Ramassage des poubelles :

Le mercredi

Rappel Dépôt des verres :

• Route de Bolbec

• Hameau de Bolleville

Dépôt TEXTILES :

• Route de Bolbec

Quelques changements

Un nouveau visage est apparu à l'accueil de la mairie. Depuis le 3 septembre 2012, Madame Sylvie PICARD est venue renforcer l'équipe des employés municipaux. Elle sera à votre écoute au secrétariat.



Suite à la démission de Monsieur Hubert COMMARE, le conseil municipal dans sa séance du 12 décembre, a élu Monsieur Sylvain BUNIAS au poste de 2^{ème} adjoint. Monsieur Hubert COMMARE reste conseiller municipal.

Travaux

L'enfouissement des réseaux est terminé rue du Bois des Fontaines.

Les Terrains de pétanque et multisports sont en phase d'achèvement.

Le projet Salle polyvalente est momentanément suspendu pour des raisons techniques. Tous les terrains du lotissement de la Résidence des Fontaines sont vendus et quelques maisons sont en construction; démarrage également des travaux de la résidence locative « SEMINOR »



www.mairie-lanquetot.fr



Le personnel communal lors des vœux .

Résumé des 3 derniers conseils municipaux

- ✓ L'offre de la société TPE a été retenue pour l'aménagement du terrain de pétanque et du plateau d'évolution à usage scolaire.
 - ✓ La participation aux fonds d'aide aux jeunes s'élève à 0.23€ x 1039 habitants = 238.97 € (votée à l'unanimité)
 - ✓ Reconduction de la convention de mise à disposition d'un équipement intercommunal-ludisports
 - ✓ Acceptation de la subvention (fonds de concours au titre du droit à tirage) pour la sécurisation et la réhabilitation des écoles accordée par la Communauté de communes Caux vallée de Seine pour un montant de 2 569 euros.
 - ✓ Attribution pour l'année 2012 à l'Association Sportive Lanquetotaise d'une subvention de 1 300 €.
 - ✓ Un nouveau règlement des occupations de locaux communaux va être élaboré par la commission Sports et loisirs.
 - ✓ Mr Morgan Delaunay n'exerçant plus l'activité de destruction des nids d'hyménoptères, la mission est donc confiée à la société RADICAL de Bolbec. Le montant forfaitaire de 15€ sera facturé au nom de l'adresse de l'intervention ; le reste étant facturé à la commune à savoir pour des nids situés jusqu'à une hauteur de 1.50 m le montant est de 45€ et pour des nids situés au dessus de 1,5m le montant est de 65€.
 - ✓ Mobilisation des communes pour maintenir les services publics de proximité tels que le Pole Emploi, la caisse d'assurance maladie.
 - ✓ Baisse du taux de la taxe d'aménagement qui passe de 4% à 2 % au 1^{er} mars 2013 et qui s'applique aux nouvelles constructions.
 - ✓ Refus de participer au financement de la « Halte-Garderie Les Petits Pieds » de Bolbec (demande de participation d'environ 4000€)
 - ✓ Points divers : Des réunions d'informations ont été indiquées pour le plan climat Caux Vallée de Seine, une démarche collective et concentrée pour lutter contre le changement climatique. Les membres du Conseil Municipal sont invités à s'inscrire et à participer.
- EANA : le Conseil Municipal déplore les déficits successifs.
(Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes-rendus des conseils municipaux sur notre site internet ou affichés en mairie)

Petits rappels pour le bien de tous

- ✓ Les terrains de pétanque et multisports étant en phase d'achèvement, les accès sont interdits au public jusqu'à nouvel ordre.
- ✓ Tout riverain a obligation légale de déneiger son trottoir.
- ✓ Il est strictement interdit de faire du feu dans la commune. (Broussailles, détritiques etc...)



✓ Rappel aux propriétaires d'animaux

Il est interdit de laisser divaguer les animaux sur les voies et lieux publics

Les propriétaires et gardiens d'animaux sont tenus de prendre toutes dispositions afin que les modalités de leur garde ne soient pas susceptibles de présenter un danger pour les personnes ou les autres animaux, ou occasionner d'atteinte à la salubrité ou à la tranquillité publiques.

Les chiens circulant sur la voie publique même accompagnés, tenus en laisse ou muselés, devront être munis d'un collier portant, sur une plaque de métal, le nom et le domicile de leurs propriétaires ou identifiés par tout autre procédé.

Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute partie de la voie et des espaces publics, y compris les caniveaux (*Arrêté municipal N°10/2005 du 15 juin 2005*)

→ La mairie a mis à disposition un bac à sable pour les déjections canines à coté du parking derrière l'église.



La réglementation thermique 2012 (RT2012)

Construire tous les nouveaux bâtiments "**basse consommation**" (BBC) dès 2013.

Pour réduire durablement les dépenses énergétiques, le Grenelle Environnement a défini un programme de réduction des consommations énergétiques des bâtiments. Une nouvelle réglementation thermique dite RT 2012 a été mise en place. Elle s'applique aux constructions neuves, aux extensions et aux surélévations de bâtiments existants. Dans le futur (2020), l'objectif sera de construire des bâtiments produisant plus d'énergie qu'ils n'en consomment.

Les obligations :

- Fournir une attestation à la demande du permis de construire pour garantir la prise en compte de la réglementation thermique.
- Fournir une attestation d'achèvement des travaux délivrée par un professionnel qualifié.

L'école



L'équipe enseignante et les effectifs (119 élèves contre 108 en 2011) :

Bolleville (44 élèves)

Madame BIALORUCKI : directrice

- 4 CP
 - 10 Maternelles GS
 - 7 Maternelles MS
- Madame TOUTIN** :
- 15 CP / 8 CE1

Lanquetot (75 élèves)

Madame LAURENT :

- 17 maternelles PS
- 8 maternelles MS

Madame MONNAIE : directrice

- 9 CM1 / 16 CM2

Mesdames GUY-LENORMAND et BOMBARDIERI :

- 5 CE1 / 16 CE2 / 4 CM1

LUDISPORTS

Sébastien encadre 26 enfants du CP au CM2 sur deux créneaux horaires tous les jeudis. Cette activité est intégralement prise en charge par la commune (22.50€/enfant)



Garderie périscolaire

L'étude est relancée pour une ouverture en septembre 2013.

Une commission « Garderie-périscolaire » a été créée à Lanquetot en septembre dernier. Elle travaillera en collaboration avec la commission « Garderie-Périscolaire » de Bolleville compte tenu du R.P.I. entre Bolleville et Lanquetot. Pour le local, le projet consiste à transformer et agrandir le préau actuel côté mairie pour accueillir confortablement les enfants. Concernant le fonctionnement, une étude approfondie est en cours ; plusieurs propositions vont être étudiées par la commission.



Réformes des rythmes scolaires

« Les intentions du gouvernement en matière de réforme des rythmes scolaires se précisent. Le 18 décembre dernier, le Premier ministre a envoyé un courrier aux présidents des associations d'élus pour leur livrer ses arbitrages. Il y précise que les textes en préparation prévoient bien des journées de cours « de cinq heures et demie au plus » avec « une semaine d'au moins neuf demi-journées de classe ». Un « temps éducatif » estimé à quatre heures par semaine sera, pour une heure, assuré par les enseignants, alors que

l'autre partie, estimée à « trois heures par semaine » relèvera de la responsabilité des communes.

Pour aider les communes à faire face à ces nouvelles responsabilités, le Premier ministre annonce qu'une aide leur sera versée en 2013, afin de permettre « l'entrée dans la réforme du plus grand nombre possible de communes » dès la rentrée prochaine. » texte extrait de l'association des maires de France

Les contraintes pour accueillir les enfants aux quelles sont exposées les communes ne sont pas encore connues .

Selon le calendrier paru dans la presse , tous les parents sauront dès le mois de mars 2013, l'option retenue, soit une mise en place en septembre 2013 ou un report en septembre 2014 et connaîtront l'organisation de la semaine scolaire de leur enfant au plus tard avant les vacances de Pâques.

Le 22 janvier à l'occasion de la réunion des maires, Monsieur GILBERT, de l'inspection académique, viendra faire un point au regard des dernières actualités sur cette réforme.



Réformes sur les sorties de territoires

« La circulaire INTD1237286C du 20 novembre 2012 supprime à compter du 1er janvier 2013 les autorisations individuelles de sortie du territoire national pour les mineurs délivrées par les mairies. Le laissez-passer préfectoral qui pouvait être délivré pour les mineurs de moins de 15 ans qui se rendaient sans titre en Belgique, en Italie, en Suisse ou au Luxembourg est également supprimé.

Ces suppressions emportent la conséquence suivante :

– le mineur français pourra franchir les frontières sans autorisation de sortie de territoire muni de son seul passeport en cours de validité

– avec sa seule carte d'identité en cours de validité au sein de l'union européenne ainsi qu'en Islande, Norvège, Suisse, au Liechtenstein , à Monaco, en Andorre, à Saint Marin et au Saint Siège (droit à la libre circulation prévue par la directive 2004/38 CE du 29 avril 2004). » Extrait de la lettre envoyée par le préfet le 12/12/12



Ca s'est passé dans notre village

CROSS INTERVILLAGES

Lanquetot se place 9ème sur 36 avec la participation d'une dizaine d'enfants.
Age requis : du CE1 à la 3ème. Prochain rendez-vous le 2 février au parc EANA.
Venez nombreux pour défendre les couleurs de notre village.

TELETHON 2012

Les associations et les écoles du village se sont mobilisées pour récolter la somme de 2503€ et 850€ ont été récoltés par l'association des quads (Club tout terrain Baie de Seine)

GOUTER DE NOEL DES ANCIENS

Organisé par le CCAS, il a eu lieu le 11 décembre à la salle des fêtes avec 123 participants, à cette occasion le colis de Noël leurs a été remis.

VILLAGE ILLUMINE

L'association « Loisirs plus » a parcouru le village pour récompenser les maisons illuminées pour les fêtes de fin d'année.



Naissances

(14 en 2012 et 6 en 2011)



BOCQUET Quentin

Né le 25 juillet 2012

LEFEBVRE Manon

Née le 24 septembre 2012

MENAGER Enzo

Né le 29 septembre 2012

LOUVEL Maël

Né le 10 octobre 2012

DURECU Maël

Né le 22 octobre 2012

CALAIS Pierre-Estéban

Né le 6 décembre 2012

MOREL Ambre

Née le 18 décembre 2012

DECHAMPS Mathéo

Né le 25 décembre 2012

AUBIN Clémence

Née le 28 décembre 2012

Mariages

(2 en 2012 et 2 en 2011)



Décès

(14 en 2012 et 8 en 2011)

VIMONT Philippe

Décédée le 18 juillet 2012

CAHARD Marie-Madeleine

Décédée le 24 juillet 2012

KERMABON Nadine

Décédée le 22 août 2012

LEFEBVRE Claude

Décédé le 11 octobre 2012

TALBOT Micheline

Décédée le 19 octobre 2012

ATTINAULT Maurice

Décédé le 8 décembre 2012

A vos agendas

Tous les 15 jours le mardi : goûter des anciens organisé par le CCAS

Tous les jeudis : Ludisports sur deux créneaux au cours de l'année scolaire

Janvier :

Samedi 5 : galette des rois au Mille-Club – ASL

Vendredi 11 : vœux de la municipalité

Vendredi 18 : galette des rois des anciens combattants

Février :

Samedi 2 : cross inter-villages au Parc EANA à Gruchet - Conseil Général

Vendredi 8 ou 15 : remise du chèque du téléthon au Mille-Club - Comité des fêtes

Samedi 9 : loto – ASL

Samedi 23 : pétanque en salle - CDF

Mars :

Samedi 9 : cross inter-villages au Parc d'Anxtot – Conseil Général

Vendredi 15 : randonnée nocturne - CDF

Samedi 16 : soirée ASL

Dimanche 17 : foire aux plantes/marché du terroir –Loisirs plus

Dimanche 24 : fête du printemps et vide-grenier – CDF

Avril :

Samedi 6 : cross intervillages à La trinité du Mont (finale) – conseil général

Vendredi 12 : remise des récompenses des Cross intervillages – CDF

Dimanche 14 : repas des anciens – CCAS

Mai :

Mercredi 1^{er} : randonnée du lait de mai - CDF

Mercredi 8 : anniversaire du 8 mai 1945 - les Anciens Combattants.

Samedi 11 : tournoi débutants - ASL

Samedi 25 : soirée - ASL

Vendredi 31 : assemblée générale – ASL

Juin :

Mardi 4 : remises des prix – Ecoles Lanquetot et Bolleville – Salle du Val-au-grés Bolbec

Vendredi 7 : conseil d'école - Ecoles

Samedi 8 et dimanche 9 : bourses aux vêtements (bébé) – CDF

Samedi 16 : tournoi de sixte – ASL

Samedi 22 : loto –ASL

Mardi 25 : voyage des anciens – CCAS

Samedi 29 : sortie enfants - CDF